

PROGRAMME DE FORMATION

Comprendre le statut social et la rémunération du dirigeant - Distanciel

Au-delà des choix de stratégie d'entreprise qui lui incombent, celui de son statut est également crucial pour le dirigeant. Il fait appel à différents paramètres et autant d'objectifs à concilier : s'assurer un revenu disponible suffisant, réduire la pression fiscale et sociale quand cela est possible, garantir sa prévoyance et ses revenus futurs, préserver la santé de l'entreprise.

Date: PAS DATE

Durée: 2 jours

Type / Prix: 1500 €

Objectifs:

- Mesurer les enjeux et conséquences du changement de statut du chef d'entreprise.
- Identifier les leviers d'optimisation de la rémunération du dirigeant.

Contenu pédagogique:

Détermination du statut du dirigeant

- Assimilé salarié ou gérant majoritaire : comment identifier le statut social du chef d'entreprise ?
- À quelles cotisations est-il soumis ?
- Exonérations, premières années de cotisations, etc. : quelles spécificités exploiter ?

Les attraits du statut de Gérant majoritaire

- La pression sociale, facteur d'économie.
- Comment basculer d'assimilé salarié à gérant majoritaire ? Comment en mesurer l'impact ?

Les effets collatéraux du changement de statut : prévoyance et retraite

- Quelles conséquences sur les garanties prévoyance du chef d'entreprise ? Quelles solutions mettre en place ?
- Savoir compléter la retraite : quels sont les droits au titre des régimes obligatoires ? Quels sont les moyens d'améliorer cette protection ?

Les dividendes, une opportunité ?

- Article 62 du CGI et arbitrage rémunération-dividendes ?
- Comment optimiser le revenu disponible du dirigeant en veillant à sa protection sociale ?
- Les paramètres de l'équation : cotisations sociales, IS, fiscalité de la rémunération et des dividendes.
- Dirigeant assimilé salarié : salaire ou dividendes ?
- Les risques liés à une distribution massive de dividendes.
- Prise en compte de la quote-part de détention du dirigeant dans les droits sociaux et de la quote-part de distribution du résultat.

L'épargne salariale (PEE, PER collectif...)

- Dans quelle mesure le chef d'entreprise peut-il en profiter ? Quelles contraintes ?

Heures réglementaires:

CGPI :
IAS/DDA : 14 heures

Notaires :
14 heures N° homologation CSN : 202200375

Experts-comptables :
14 heures

Format:

Présentiel / Distanciel

Moyen pédagogique:

Diaporama, énoncés et corrigés des cas pratiques au format PDF

Public visé:

- CGPI
- Experts-comptables
- Banquiers conseillers privés
- Assureurs
- Notaires
- Avocats

Moyen d'évaluation:

Quiz de validation des compétences acquises

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

